



Règlement intérieur

Article 1 : Le marché du printemps est organisé par la Mairie de la commune de Bernis. Il se déroulera le samedi 9 Mai 2026 de 8h30 à 16h30. La participation à cette manifestation entraîne l'acceptation de l'intégralité de ce règlement.

Article 2 : Ce marché est ouvert aux créateurs, artisans, artistes indépendants et professionnels.

Article 3 : Les dossiers d'inscription sont à retirer soit sur le site de la commune de Bernis ou au CCAS et devront être envoyés au CCAS mairie de Bernis 17 Bd Charles Mourier 30620–Bernis.

Ils seront accompagnés de photocopies de votre carte d'identité, de votre règlement Libellé au nom du trésor public, d'une attestation sur l'honneur. Et de l'extrait de kbis pour les professionnels)

Article 4 : Le marché se fera uniquement en extérieur

Article 5 : L'accueil des exposants se fera à partir de 7h 30 et l'installation se fera jusqu'à 8h30. L'exposant s'engage à ne pas remballer avant la clôture du marché qui est fixée à 16 h30. tout emplacement réservé et non occupé avant 8 h30 sera à la disposition de l'organisateur sans donner droit à un remboursement.

Article 6 : Le matériel (table, chaise, barnum) pour les exposants ne sera pas fourni par la Commune de Bernis.

Article 7 : Les exposants devront laisser leur emplacement en bon état de propreté et aucun déchets (sous peine d'amende pour non-respect du règlement).

Article 8. La commune de Bernis dégage toute responsabilité en cas de vol, détérioration du matériel ou incident consécutif au non-respect de ce règlement.

Article 9 : La commune de Bernis se réserve le droit d'apporter toute modification à l'organisation rendue nécessaire par des contraintes techniques ou à la demande des autorités préfectorales.

Article 10 : En cas d'intempérie ou de force majeure, la Commune se réserve le droit d'interdire l'accès des lieux aux visiteurs et aux exposants. Les chèques seront restitués aux exposants.

Article 11 : Aucun remboursement ne sera fait en cas de désistement de votre part sauf cas de force majeure (accident, maladie...).

CCAS : 04 30 06 52 76

Mail : ccas@bernis.fr

DATE /__ /__ 2026

Signature

(Précédée de la mention « lu et approuvé »)